STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate: 28 avril 2014

LE GOUVERNEUR CUOMO MET EN GARDE LES EMPLOYEURS CONTRE LES ESCROQUERIES CIBLANT LES ENTREPRISES DE L'ETAT DE NEW YORK

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a mis en garde aujourd'hui les chefs d'entreprise de l'Etat de New York contre une escroquerie ciblant les sociétés. Les entreprises reçoivent des notifications trompeuses par courrier leur rappelant leurs responsabilités d'entreprise et leur demandant des frais de traitement pour offrir un service qu'ils sont amenés à croire qu'il est obligatoire par la Loi de l'Etat de New York.

« Les chefs d'entreprise doivent faire preuve de vigilance à l'égard des escroqueries comme celle-ci, qui sont basées sur des tactiques fallacieuses pour les amener à payer des frais inutiles », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Mon administration ne tolèrera pas ceux qui essaient d'escroquer les entreprises de l'Etat de New York, et j'invite les sociétés qui reçoivent ces avis à les signaler à la Division de la Protection des Consommateurs de l'Etat. Nous travaillerons activement avec les services des forces de l'ordre pour poursuivre les cas de fraude contre les entreprises de l'Etat de New York. »

Le document, intitulé 2014 Annual Corporate Minutes, cite de façon sélective des sections de la Loi des sociétés de l'Etat de New York, concernant les obligations d'une société de tenir des réunions annuelles et conserver à jour des dossiers liés à l'activité de l'entreprise. Le document d'apparence officielle demande au destinataire d'envoyer 125 $ au Département des entreprises et de la conformité, Dept. of Business and Compliance, pour s'acquitter de leurs obligations dans le cadre de la Loi de l'Etat de New York.

L'Etat de New York n'exige pas des entreprises de déposer des procès-verbaux auprès de l'Etat ou toute autre agence du gouvernement. Les seuls documents qu'une entreprise doit déposer habituellement auprès du Département de l'Etat de New York après l'enregistrement d'une société est une déclaration biennale.

Les entreprises qui ont reçu ces offres doivent ignorer cette sollicitation et signaler l'activité frauduleuse à la Division de la Protection des Consommateurs du Département de l'Etat au 518-474-8583 ou www.dos.gov/consumerprotection. Le Département travaillera étroitement avec les autorités des forces de l'ordre pour transmettre les plaintes et prêter son assistance dans la poursuite des actes de fraude

commis par ces escrocs.

Pour obtenir des renseignements sur les exigences de déclaration des entreprises, visiter le site de la Division des entreprises du Département de l'Etat à www.dos.ny.gov/corps.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418